

LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire n°13-130419 : Budget principal de la Ville /  
Approbation du Budget Primitif 2019**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 09 AVRIL 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 24

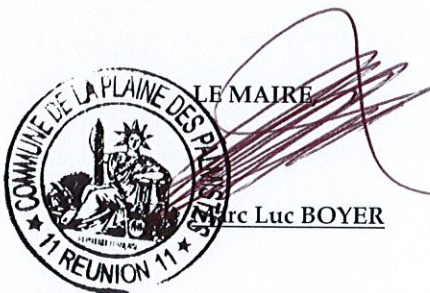
Absent (s) : 01

Procuration (s) : 04

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU TREIZE AVRIL

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le TREIZE AVRIL à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

**PRÉSENTS :** Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

**ABSENT(S) :** Éric BOYER conseiller municipal.

**PROCURATION(S) :** Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Victorin LEGER conseiller municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - André GONTHIER conseiller municipal à Marc Luc BOYER Maire - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à René HOAREAU conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20190413-DCM13-130419-M  
-AI  
Date de télétransmission : 16/04/2019  
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Affaire n° 13-130419:  
Budget principal de la Ville / Approbation du Budget Primitif 2019

*Nota Bene* : Ce rapport tient compte du rejet par le Conseil Municipal du 8 avril 2019 du compte administratif 2018 du budget principal. Le rapport initial comprenait la reprise des résultats constatés au compte administratif 2018 et les restes à réaliser 2018 de la section d'investissement.

Le présent budget ne reprend plus les résultats du compte administratif 2018 et ces restes à réaliser.

Les dépenses d'investissement ont été revues à la baisse (notamment le chapitre 23) et le chapitre 011 (charges à caractère général) a été modifié.

Le présent rapport comporte une note de présentation et le détail des inscriptions budgétaires sur les chapitres d'investissement.

Le Budget Primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2019 s'élève en mouvements budgétaires à 17 556 370€ dont 11 221 533 € pour la section de fonctionnement et 6 334 837 € pour la section d'investissement.

Ce budget tient compte des principales orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal du 11 mars 2019, à savoir :

- Maintien des taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur la propriété bâtie et de la taxe foncière sur la propriété non bâtie,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Conservation d'un effort d'investissement tout en préservant les grands équilibres budgétaires et financiers malgré les contraintes de la crise financière et économique.

Le budget principal de la Commune, en dépenses et recettes, se répartit et s'équilibre de la manière suivante :

**I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Elle s'équilibre à la somme de 11 221 533 euros tant en dépenses qu'en recettes.


**A- LES DEPENSES**

En mouvements réels, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 656 438 €.

Une présentation synthétique vous est présentée dans le tableau ci-après :

Chap.	Libellé	BP 2019 en €
011	Charges à caractère général	1 763 701
012	Charges de personnel	5 700 000
65	Charges de gestion courante	1 829 589
	dont subventions aux associations	404 418
66	Frais financiers	55 148
67	Charges exceptionnelles	290 000
014	Atténuation de produits	18 000
	<b>TOTAL</b>	<b>9 656 438</b>

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Accusé de réception en préfecture 974-219740065/20190413-DCM13-130419-M -AI Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019
---

Conformément aux orientations budgétaires examinées au Conseil Municipal du 11 mars 2019 qui avaient arrêté les principes de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager une meilleure épargne pour autofinancer les investissements, la section de fonctionnement au niveau des dépenses se caractérise par les points suivants :

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » (fournitures et services) est budgété en 2019 pour un montant de 1 763 701 euros (en attendant la reprise ultérieure des résultats 2018)
- Le chapitre 012 « dépenses de personnel » est budgété en 2019 pour un montant de 5 700 000 €. Cette évolution budgétaire tient compte du tableau des effectifs.

Cette prévision budgétaire s'inscrit dans la volonté de la Commune de poursuivre la mise en œuvre d'un plan ambitieux de stabilisation et de titularisation du personnel mais également de permettre le renforcement des services stratégiques de la Collectivité autour de noyaux durs (sécurité/police, protocole/accueil/courrier, équipement/environnement/eau, ressources juridique/financière/numérique, événementiel/communication, animation/sport/loisirs, culture/lecture, restauration collective ...) dans le contexte de la quasi-disparition des contrats aidés décidée par le gouvernement.

- Sur le chapitre 65, il est à noter une inscription d'une enveloppe de 404 418 € affectée au tissu associatif (contre 405 962 € versés en 2018). La contribution à verser au SDIS s'élève cette année à 101 871 €. La participation communale au budget du CCAS est fixée à un montant de 1 085 000 € compte tenu du nouveau contexte financier relatif au remboursement des contrats aidés. La subvention à la Caisse des Ecoles s'élèvera à 70 000 € et les charges financières liées aux emprunts (chapitre 66) s'élèveront à 55 148 €.

## B - LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en opérations réelles à 11 011 533 € et s'établissent comme suit :

Chap.	Libellé	Recettes 2019
013	Atténuation de charges	180 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	400 000
73	Impôts et taxes	8 132 251
74	Dotations et participations	1 968 182
75	Autres produits de gestion courante	231 000
76	Produits financiers	100
77	Produits exceptionnels	100 000
	<b>TOTAL</b>	<b>11 011 533</b>

- Le chapitre 73 « impôts et taxes » dont le montant budgété s'élève à 8 132 251 € comprend notamment les contributions directes (impôts locaux) pour un montant total de 2 014 863 €, représente près de 18,30 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre comprend aussi l'octroi de mer pour un montant total de 4 963 223 € en hausse de 527 678 € par rapport à 2018. L'octroi de mer représentera en 2019 près de 45,07 % du total des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre 73 inclut aussi le FPIC pour un montant de 207 612 € et le FIRT (taxe sur les carburants) pour un montant de 775 000 € en baisse par rapport à l'année 2018.
- Le chapitre 74 « Dotations et participations » dont le montant budgété s'élève à 1 968 182€ inclut principalement :
  - La dotation globale de fonctionnement de l'Etat pour un montant de 846 111 € (montant équivalent à l'exercice 2018)
  - La dotation versée par la CAF (PARS) pour la restauration scolaire d'un montant de 225 000 €
  - La dotation aménagement de l'Etat pour un montant estimé à 635 255 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20190413-DCM13-130419-M  
-AI  
Date de télétransmission : 16/04/2019  
Date de réception préfecture : 16/04/2019

- Le chapitre 70 «Produits des services, du domaine et ventes» budgété pour un montant de 400 000 € comprend notamment les recettes des diverses régies dont 220 000 € de la régie cantine.

Résumé de la section de fonctionnement (en €) Budget Primitif 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé	BP 2019	Chap	Libellé	BP 2019
011	Charges à caractère général	1 763 701,00	70	Produits des services et du domaine	400 000,00
012	Charges de personnel	5 700 000,00	73	Impôts et taxes	8 132 251,00
65	Charges de gestion	1 829 589,00	74	Dotations et participations	1 968 182,00
66	Charges financières	55 148,00	75	Autres produits de gestion courante	231 000,00
67	Charges exceptionnelles	290 000,00	76	Produits financiers	100,00
014	Atténuation de produits	18 000,00	77	Produits exceptionnels	100 000,00
042	Dépenses d'ordre	500 000,00	013	Atténuations de charges	180 000,00
023	Virement	1 065 095,00	042	Recettes d'ordre	210 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>11 221 533,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>11 221 533,00</b>

**II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Cette section s'équilibre à la somme de 6 334 837 euros tant en dépenses qu'en recettes.

**A- LES DEPENSES**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 083 640 euros.

Elles peuvent être récapitulées comme suit :

Libellé	BP 2019
Rembours.capital emprunt	385 000
Etudes	921 355
Acquisitions	1 135 500
Travaux	3 328 880
Autres immobilisations financières	312 905
<b>TOTAL</b>	<b>6 083 640</b>



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20190413-DCM13-130419-M  
-AI  
Date de télétransmission : 16/04/2019  
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Les opérations inscrites à la section d'investissement de ce budget sont les suivantes :

Etudes diverses	65 000,00
Etude ouvrage hydraulique Rue des Arums	39 000,00
Etudes Construction piscine	197 185,00
Etude espace animation de quartier commerces Pl. du Souvenir	5 274,00
Etude aménagement rue Oscar Turpin	43 421,00
Aménagement 4 aires de jeux Petite Plaine	5 411,00
Organisation et structuration 2ème village : école & équipements sportifs	75 000,00
Schéma directeur des déplacements	25 000,00
Aménagement d'itinéraires cyclables	50 000,00
Filière et vitrine du goyavier	80 000,00
Aménagement du Piton des Songes: entrée sud de la Porte de Parc	45 000,00
Etude réalisation équipement sportif et de loisir 1er village	70 000,00
Etude rénovation thermique des bâtiments	80 000,00
Etude du potentiel ENR de la Plaine	44 500,00
Etude aire de manifestations	45 578,00
Etude hydraulique de précision de l'aléa inondation Rue des Remparts	10 661,00
Etude aménagement rue Dureau partie urbaine	15 325,00
Acquisition de logiciels	25 000,00
<b>Total Chap 20 (études et autres)</b>	<b>921 355,00</b>

Renouvellement parc véhicule	90 000,00
Divers matériels et équipements	90 500,00
Equipements Centre technique municipal	185 000,00
Acquisitions foncières	700 000,00
Mobilier extension Hôtel de Ville	15 000,00
Equipement informatique et telecom	55 000,00
<b>Total Chap 21 (acquisitions)</b>	<b>1 135 500,00</b>



Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20190413-DCM13-130419-M -AI Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019
---

Toiture mairie existante	132 194,00
Travaux de proximité- Bouclage Romarins et Gerberas	153 373,00
Finition travaux centre d'expression ludique	100 046,00
Local à vocation économique	171 197,00
Construction 2 salles mortuaires	280 000,00
Ligne 3500 - antenne 4 voiries rurales	175 000,00
Insonorisation de l'aire couverte	434 792,00
Travaux de proximité- Accessibilité maison communale	48 764,00
réfection voirie Dureau - 2eme partie DETR	93 607,00
Bouclage Verveine -RN3	71 750,00
Voirie Arzal/marc Henri Pinot/Cascavelle/stade	93 730,00
Création de 3 classes à l'école Zulmé Pinot	144 049,00
Travaux de proximité-travaux de réhabilitation de maisons pers.défavorisées	55 455,00
Travaux de proximité - démolition bâtiment Arzal Adolphe	9 200,00
Travaux compensatoires - Terrain Fung	70 685,00
Ouverture pluviale - ligne magistrale	28 640,00
Ouvrage hydraulique - Rue Depindray sur Bras Michel	500 000,00
Ouvrage hydraulique - Rue des Arums sur Bras Paience	120 000,00
Réhabilitation du CALE	85 000,00
Remplacement divers passages à grille	90 000,00
Réhabilitation décharges Petite Plaine et Ravine Sèche	127 595,00
Réfection réseau éclairage public	155 000,00
Aménagement rue Dureau -partie urbaine	180 000,00
Bouclage Carron-Frémicourt	50 000,00
<b>Total Chap 23 (travaux en cours)</b>	<b>3 370 077,00</b>

Autres créances sur établissements publics	312 905,00
<b>Total Chap 27</b>	<b>312 905,00</b>

## B- LES RECETTES

Prévues en mouvements réels pour une somme de 4 769 742 € les recettes d'investissement peuvent être regroupées comme suit :

Nature recette d'investissement	Montant
FCTVA	735 000
Taxe locale d'aménagement	175 000
Subvention d'investissement	2 161 338,00
FRDE	82 500
Emprunts	765 904,00
Produits des cessions d'immobilisations	850 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 769 742,00</b>



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20190413-DCM13-130419-M  
-AI  
Date de télétransmission : 16/04/2019  
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Détail des subventions d'investissement escomptées en 2019 :

Création d'une voie de bouclage ligne 4000 au CD 55 Petite Plaine	92 620,00
Aménagement rue Dureau Tranche 1	56 164,00
Réfection diverses voiries	74 984,00
Aménagement rue Gerberas/Romarins	70 070,00
Réhabilitation aire couverte	276 000,00
Voirie 3500 / Antenne 4	259 199,00
Aménagement Rue des Verveines au 1er village	68 880,00
Création de 3 classes à l'école Zulmé Pinot	115 239,00
Protection contre les inondations Bras Michel	469 348,00
Construction local économique	204 750,00
Construction 2 salles de veillée	401 904,00
Réfection toiture mairie	72 180,00
<b>Total</b>	<b>2 161 338,00</b>

Compte tenu des volumes d'études et d'investissements programmés, un emprunt d'un montant de 765 904 € est nécessaire en recette afin d'équilibrer la section d'investissement.

Résumé de la section d'investissement par chapitre (en €)- Budget Primitif 2019

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	BP 2019	Chap	Libellé	BP 2019
16	Emprunts	385 000,00	10	Dotations et fonds divers	992 500,00
20	Etudes	921 355,00	13	Subventions d'investissement	2 161 338,00
21	Acquisitions	1 135 500,00	16	Emprunts	765 904,00
23	Travaux	3 370 077,00	27	Autres immobilisations financières	-
26	Participations	0,00	23	Immobilisations en cours	-
27	Autres immobilisations financières	312 905,00	040	Recettes d'ordre	500 000,00
204	Subventions d'équipement	-	021	Virement	1 065 095,00
041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-
040	Dépenses d'ordre	210 000,00	024	Produit des cessions d'immobilisations	850 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>6 334 837,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>6 334 837,00</b>

Telles sont les principales caractéristiques du Budget Primitif du budget principal de la Ville soumis à l'approbation du Conseil Municipal pour l'exercice 2019.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 08 avril 2019 à partir de l'affaire 08, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Par 11 voix POUR (Marc Luc BOYER, Maire - André GONTHIER conseiller municipal - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Laurence FÉLICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Priscilla ALOUETE conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal) 16 CONTRE (Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Victorin JACQUEMART conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie José DIJOUX conseillère municipale - Jacques GUIRON)

Le Maire du conseil municipal  
974 219740065-20190413-DCM13-130419-M  
Date de dépôt en préfecture : 16/04/2019  
Date de réception préfecture : 16/04/2019

conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal et 1 abstention (Aliette ROLLAND conseillère municipale) :

- A LA MAJORITÉ ABSOLUE les membres du Conseil Municipal ayant voté CONTRE, l'affaire est donc rejetée ;
- **AUTORISE** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

---

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,  
  
Fait Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20190413-DCM13-130419-M  
-AI  
Date de télétransmission : 16/04/2019  
Date de réception préfecture : 16/04/2019



D2 - ARRETE - SIGNATURES



Nombre de membres en exercice ..... 29  
 Nombre de membres présents ..... 24  
 Nombre de suffrages exprimés ..... 28  
 VOTES : Pour ..... 11  
 Contre ..... 16  
 Abstentions ..... 01

Date de convocation : 09/04/2019

Présenté par le Maire (1),  
 A Plaine des Palmistes le 13 avril 2019

Le Maire (1),  
 Délibéré par le Conseil Municipal (2), réunion en session ordinaire.  
 A Plaine des Palmistes le 13 avril 2019

Les membres du Conseil Municipal (2)

*Megalia*  
*Jelland*  
*Almeida*  
*Hubert*  
*Jant-Lambert*  
*D. Acun*  
*par proc. Laurence Félicité*  
 Pour Procuration, la G. V. de la Commune à  
 G. CAN MAN-SHUN

Certifié exécutoire par .....(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;  
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20190413-DCM13-130419-M  
 -AI  
 Date de télétransmission : 16/04/2019  
 Date de réception préfecture : 16/04/2019